

GUYANE PROMO SANTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

AU 31/12/2021

GUYANE PROMO SANTE

4 Rue Felix Eboué
97300 CAYENNE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

Aux Membres,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de GUYANE PROMO SANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne l'exhaustivité des subventions de fonctionnement, de l'évaluation des fonds dédiés et des produits constatés d'avance ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rémire-Montjoly, le 14/06/2022.

Le Commissaire aux Comptes
ACCENTYS AUDIT CONSULTANT

Luc BELLYNCK
Président



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	24 201	20 361	3 840	2 535
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	161 958	86 977	74 981	62 821	
Immobilisations corporelles en cours	7 108		7 108		
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 259		3 259	3 665	
TOTAL (I)	196 525	107 338	89 188	69 021	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 888		2 888	3 133
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 980		5 980	9 754	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	844 701		844 701	1 655 986	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	730 738		730 738	1 099 088	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	40 413		40 413	76 993
	TOTAL (II)	1 624 720		1 624 720	2 844 954
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	1 821 246	107 338	1 713 908	2 913 974	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			3 259	3 665	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	379 790	377 325	
Excédent ou déficit de l'exercice	11 181	2 465	
Total des fonds propres (situation nette)	390 971	379 790	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	7 108		
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	7 108		
Total des fonds propres	398 079	379 790	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	364 298	712 562
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés	364 298	712 562	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 871	81 385
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	103 852	100 137
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500		
Autres dettes	698	280	
Produits constatés d'avance	795 610	1 639 821	
Total des dettes	951 531	1 821 623	
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 713 908	2 913 974	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	11 181,46	2 465,04	
(1) Dont à moins d'un an	951 531	1 821 623	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	29 702	9 160
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	871 623	1 017 010
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 359		
Utilisations des fonds dédiés	712 562	586 700	
Autres produits	31	6	
	Total des produits d'exploitation	1 620 277	1 612 876
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	204 020	148 704
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 374	3 874
	Salaires et traitements	620 291	540 409
	Charges sociales	223 955	185 707
	Dotation aux amortissements et dépréciations	24 672	19 159
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	364 298	712 562
Autres charges	162 130	24	
	Total des charges d'exploitation	1 604 740	1 610 439
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 537	2 436

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 537	2 436
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	395	410
	Total des produits financiers	395	410
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		395	410
RESULTAT COURANT avant impôts		15 932	2 846
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 007	99 6 195
	Total des produits exceptionnels	2 007	6 294
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 102 656	480 6 195
	Total des charges exceptionnelles	6 758	6 675
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(4 751)	(381)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 622 680	1 619 580
TOTAL DES CHARGES		1 611 498	1 617 115
EXCEDENT ou DEFICIT		11 181	2 465
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
TOTAL			

Accentus
 Audit - Consultant RC 414 719 206
 Centre d'Affaires Dillon Express
 Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
 Tel 0595 63 85 85 - Fax 0595 60 40 18

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 713 908** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 622 680** euros
 - un total charges de **1 611 498** euros

 - dégage un résultat de **11 181** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2021**
- finit le **31/12/2021**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **GUYANE PROMO SANTE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Accentys
Audit - Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
☎ 0595 88 85 85 - Fax 0595 80 40 18

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 713 908** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 622 680** euros et un total **charges** de **1 611 498** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **11 181** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Aucun élément significatif de l'exercice ou postérieur à l'exercice n'est à signaler

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique à la présentation des comptes annuels clos le 31 décembre 2021.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler pour la présentation des comptes clos le 31 décembre 2021.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

Fonds dédiés

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Notion de projet défini Le projet défini répond aux deux conditions suivantes : •participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité ;

•être clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables.

Modalités de mise en œuvre Pour apprécier si le tiers qui apporte les ressources les consacre à un projet défini, plusieurs situations peuvent se présenter :

1) Si le projet a été précisé dès l'appel public à la générosité et préalablement à l'acte de générosité et si le projet correspond aux critères d'un projet défini, le schéma comptable des fonds dédiés est utilisé.

2) Les fonds qui proviennent d'une collecte dont l'objectif annoncé se confond avec l'objet social ou ne présente pas des caractéristiques d'autonomie suffisantes, ne peuvent pas faire l'objet d'une imputation en fonds dédiés en fin d'exercice. A des fins de transparence vis-à-vis des donateurs, l'information portant sur un engagement de l'entité d'une utilisation particulière des fonds ainsi collectés est donnée dans l'annexe

EFFETS COVID 20

L'association n'a demandé aucun chômage partiel pour les effet de la seconde vague de pandémie. Les procédures de télé-travail ont été instaurées pour garantir une pérenité des services. L'association n'a bénéficié d'aucun prêt covid garanti par l'état.

Effectifs au 31-12-2021

	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Femme	15	5	5	15
Homme	1			1
Total	16	5	5	16

Accentus
 Audit - Consultant RC 414 T19 206
 Centre d'Affaires Dillon Express
 Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
 ☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 80 49 16

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagements hors bilan 31-12-2021

Les engagements de retraite s'élèvent aen cette fin d'année à un montant actualisé de 46.857 €

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES						
	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	21 908		3 614		1 321
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 908		3 614		1 321

CORPORELLES						
	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	58 785		5 253		10 790
	Matériel de transport	26 600		18 689		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	73 806		10 581		20 966
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours			7 108		
	Avances et acomptes					7 108
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	159 191		41 631		31 756

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						

FINANCIERES						
	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	3 665		250		656
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 665		250		656

TOTAL	184 764		45 495		33 733	196 525
--------------	----------------	--	---------------	--	---------------	----------------

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	19 373	2 309	1 321	20 361
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 373	2 309	1 321	20 361
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	34 131	6 170	10 790	29 511
	Matériel de transport	4 788	8 715		13 503
Matériel de bureau, mobilier	57 451	7 478	20 966	43 962	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 370	22 363	31 756	86 977	
TOTAL		115 743	24 672	33 077	107 338

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers				
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL						
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 259	3 259	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	5 980	5 980	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 874	1 874	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17	17	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	842 810	842 810	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	40 413	40 413		
TOTAL DES CREANCES		894 353	894 353	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	50 871	50 871		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	40 367	40 367		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 180	61 180		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 305	2 305		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500	500		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	698	698			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	795 610	795 610			
TOTAL DES DETTES		951 531	951 531		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	377 325	2 465			379 790
Excédent ou déficit de l'exercice	2 465	(2 465)	11 181		11 181
Situation nette	379 790		11 181		390 971
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			7 108		7 108
Provisions réglementées					
TOTAL	379 790		18 289		398 079

Variation des Fonds Reportés

Etat exprimé en euros	Fonds reportés clôture 31/12/2020	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2021
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
CPOM 2018	138 680		91 783	46 897
CPOM 2019	137 185		76 982	60 203
CPOM 2020	92 759		47 501	45 258
CPOM 2021		106 797		106 797
CPS FONDS TABAC	38 482		38 482	
PLAN METAUX LOURDS	9 331		9 331	
RDRS	26 812		14 766	12 046
LIVRES PANCS	72 614		33 600	39 014
LIVRE EBOOK	25 000			25 000
CLASSE DU GOUT	6 211		6 211	
EVS APPARTEMENT PEDAGOGIQUE		25 000		25 000
ADDICTION ADO	4 083			4 083
AUTRES	161 405		161 405	
TOTAL		131 797	480 061	
		(712 562)		(364 298)

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2020	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2021	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Cf.état Subventions d'exploitation	712 562	131 797	480 061			364 298	364 298
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	712 562	131 797	480 061			364 298	364 298

Accentys
 Audit - Consultant RC 414 119 206
 Centre d'Affaires Dillon Express
 Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
 ☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss dep
PJJ ADOS 2018	4 083					4 083	4 083
CPOM 2018	138 680		91 783			46 897	46 897
CPOM 2019	137 185		76 982			60 203	60 203
CPOM 2020	92 759		47 501			45 258	45 258
CPOM 2021		106 797				106 797	106 797
ARS FD TABAC	38 482		38 482				
CTG PANC	36 307		16 800			19 507	19 507
DAAF PANCS 2018	36 307		16 800			19 507	19 507
DAAF E PANCS	25 000					25 000	25 000
ARS PML 2020	9 331		9 331				
ARS RDRS	26 812		14 766			12 046	12 046
DAAF CDG	4 211		4 211				
RECTORAT CESC	2 000		2 000				
DAAF E PANCS		25 000				25 000	25 000
AUTRES	161 405		161 405				
Totalisation	712 562	131 797	480 061			364 298	364 298

Accentys
 Audit - Consultant RC 414 119 206
 Centre d'Affaires Dillon Express
 Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
 ☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 40 16

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2021
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement		7 108		7 108
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal		7 108		7 108
Quotes-parts virées au compte de résultat				

Accentys
 Audit - Consultant RC 414 119 206
 Centre d'Affaires Dillon Express
 Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
 ☎ 0596 83 85 85 - Fax 0596 80 49 18

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			40 413
ADODE		20	
GMF		649	
GFA		433	
INSTITUT PLANTARIUM		38 400	
AIR B&B		411	
ASI		500	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			40 413

Accentys
 Audit - Consultant RC 414 119 206
 Centre d'Affaires Dillon Express
 Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
 ☎ 0596 33 35 85 - Fax 0598 80 40 18

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION CPOM 2022		795 610	795 610
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			795 610

Accentus
Audit - Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
T 0506 23 25 25 - Fax 0506 80 40 16

Concours publics et subventions

31/12/2021

Etat exprimé en euros

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		846 623		25 000		871 623
Subventions d'investissement		7 108				7 108
TOTAL		853 731		25 000		878 731

1 757 461

Accentys
 Audit - Consultant RC 414 119 206
 Centre d'Affaires Dillon Express
 Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
 ☎ 0596 03 35 65 - Fax 0596 80 40 16

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
SUBVENTION ARS	837 103	837 103	
CGTM	2 000	2 000	
RECTORAT ANNULATION	(2 000)	(2 000)	
FONJEP	7 107	7 107	
CAF EVS	25 000	25 000	
CUI ARS	1 163	1 163	
POLE EMPLOI	1 250	1 250	
ARS SUBVENTION SITE	7 108		7 108
Totalisation	878 731	871 623	7 108

Accentys
Audit - Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaires Dillon Express
Lot. Dillon Stade 97200 FORT-DE-FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 80 49 16

GUYANE PROMO SANTE

**COMMUNICATION DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES FAITE EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L. 823-12 DU CODE DE
COMMERCE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
22 juin 2022**

GUYANE PROMO SANTE

4 Rue Félix Eboué
97300 CAYENNE

COMMUNICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 823-12 DU CODE DE COMMERCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, il nous appartient de vous communiquer, conformément aux dispositions de l'article L 823-12 du code de commerce, les irrégularités constatées au cours de notre mission.

PRESENTATION DES COMPTES

En vertu du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des associations à but non lucratif, des modifications importantes aux formats de vos états financiers (Bilan et compte de résultat) auraient dû être apportées.

Certaines lignes ont été rajoutées et d'autres conservées avec parfois des contenus différents.

La date d'entrée en vigueur de ce règlement est le 1er janvier 2020.

Nous vous signalons que la présentation de comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2021 non conformes constitue une irrégularité.

Fait à Rémire-Montjoly, le 14 juin 2022

**Le Commissaire aux Comptes
ACCENTYS AUDIT CONSULTANT**

**Luc BELLYNCK
Président**



GUYANE PROMO SANTE

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES

AU 31/12/2021



GUYANE PROMO SANTE

4 Rue Felix Eboué
97300 CAYENNE

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Rémire-Montjoly, le 14/06/2022,

Le Commissaire aux Comptes
ACCENTYS AUDIT CONNSULTANT

Luc BELLYNCK
Président

